

La loi du 14 Frimaire et l'organisation du gouvernement révolutionnaire

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb016_f0091

SourceBoîte_016-2-chem | R. [révolution?]

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 18/03/2021 Dernière modification le 23/04/2021

willer.
H. du Tribunal
n° 2. II

La loi du 14 Frimaire & l'organisation
du qui revit.

- Depuis le décret du 19 Vendémiaire porté sur la mort de St Just en 1794 lequel a été réinstitué.

Besides, au milieu du mois de juillet, le tribunal ayant reçu un avis de "mort" à l'île de "rives" qui se situe communément appelle l'île Longue.

- Le 14 Frimaire rapport de Billard-Varenne sur l'organisation du qui revit.

- Et 1250 de lutter contre l'anarchie "travail qui échoue, perte pour le plus méritant". Il faut au sol revit. "une force sociale de mort et d'organisation."

- "En revit, le peuple est évidemment l'agent principal, mais il n'a pas de mouvement de masse, il échoue hors de son rôle et y renonce. La famille du bûcheron et des maraîchers leur forte réticence au résultat de leur vie ordinaire."

BnF
MSS

- "La meilleure solution c'est une grande + importante des pouvoirs de la nature qui nous permet d'espérer que 3 personnes de ce mort, la volonté publique, cette que cette volonté n'aurait d'effet que dans l'intérêt de l'individu, son environnement. Ainsi il sera que l'individu de morts, du travail qui y contribue immédiatement et du corps mondain sur qui exerce un effet."

- "Th cest t'chim iuu, kou roachit ut qu' u balle
st/hu) qui wantent univer ggnich nant uuu et
d'uy."

utte kore, c'utta temeur

- uuu qui uutlise en hyrou, "le folle marré gene
me le people". Et, placeur leurs uup "en la pôbris-
sance et le work"

- "A l'uf naimante, qf la morte de la reine.
Iuu le c'utliseur de mettre le bâton a l'ordre du
jour, c'utlise r'viper ce n'ch'ndu le unimis, et
le c'utliseur qui + biit u'c'utlise le parbre du ministre
et du bâton u'ch'ndu u'qu'il daV'ch' : le
bâton du bâton, de u'c'utlise de sa h'ch'ce et
de rois"

- "La regim'ration d'i people fut off' le bâton
+ en uidence, non p' u'c'utlise p're qui + diront p'ronya
u'c'utlise qui + le p'ronya + lib'rt'z. Il formant
la clau le moins pur, sur qf la p'se de la p'se est
de u'c'utlise su' nos'ez de la lib'rt'."

- la décret de 14 frimaire donnent à la convention la
nomination de commissaires et le report de l'assemblée nationale et
du bâton.
- 27 mars : decret n° 67 a/c. pour u'c'utlise u'c'utlise qui + u'c'utlise u'c'utlise
- 26 mars : u'c'utlise le co. de u'c'utlise qui + u'c'utlise u'c'utlise de la u'c'utlise
- 30 mars : le bâton sur criminal, de decret connue
immédiat, et de la force révolutionnaire, et le bâton
me sur u'c'utlise, de decret d'embuscade. Je complice
d'embuscade, de la force de u'c'utlise.